

Actualité macro-économique en Roumanie

Population : 19,5 millions d'habitants

PIB en 2018 : 202 milliards EUR

PIB par habitant en 2018 : 10.300 EUR

Croissance en 2018 : +4,1 %

Croissance prévisionnelle en 2019 : +3,3 %

Flux entrants d'IDE en 2018 : 4,9 milliards EUR

Salaire minimum brut garanti à partir du 1er Janvier 2020 : 466 EUR (2.230 RON)

Salaire moyen net mensuel, en Mai 2020 : 657 EUR (3.179 RON)

Taux d'inflation en 2018 : 4,6 %

Taux de chômage en 2018 : 3,8 %

Place de la France dans les échanges commerciaux : 3ème client, 6ème fournisseur

Stock IDE français en 2018 : 4,731 milliards EUR, France – 5ème rang parmi les investisseurs étrangers

Cours EUR/RON au 21.07.2020: 1 EUR = 4,8417 RON



Actualité politico-économique en Roumanie

La Roumanie promet des autoroutes et des hôpitaux pour aider l'économie : Autoroutes flambant neuves, écoles par centaines et nouveaux hôpitaux: le gouvernement libéral roumain a promis des investissements à hauteur de 100 milliards d'euros d'ici à 2030 pour aider son économie touchée par le coronavirus et malgré un déficit public déjà important.

Emboîtant le pas au gouvernement britannique qui a promis une «révolution par les infrastructures», le premier ministre roumain Ludovic Orban a annoncé vouloir «reconstruire la Roumanie» sur des «piliers durables».

Il souhaite notamment prolonger le réseau autoroutier de 3.000 km et moderniser les voies ferrées. En 2019, des milliers de Roumains s'étaient mobilisés pour réclamer à leur gouvernement des axes de circulation plus rapides dans cet ancien pays communiste de 19 millions d'habitants.

Avec quelque 800 kilomètres d'autoroute seulement, la Roumanie affiche l'un des réseaux les moins denses de l'UE, ce qui constitue, selon les analystes, une entrave aux investissements étrangers. Dans ce pays pauvre aux infrastructures vétustes, les autorités avaient promis en 2014 de construire quatre hôpitaux régionaux, financés pour partie par des fonds européens. Le lancement des travaux avait été repoussé à 2022.

Alors que des élections locales et législatives sont prévues à la fin de l'année, Bucarest a également annoncé des aides au retour à l'emploi. Au plus fort du confinement, près de 1,5 million de personnes ont été placées au chômage partiel en Roumanie.

Avant la pandémie, l'économie roumaine affichait une croissance robuste de 4,1% en 2019, après un pic de 7% en 2017 grâce à la consommation des ménages, principal moteur de l'activité. Le déficit public du pays s'était cependant envolé en 2019 pour atteindre 4,6% du PIB. Sous l'effet de la crise du coronavirus, les perspectives se sont assombries avec une contraction attendue de 6% du PIB et un déficit public de 9%, selon les prévisions de la Commission européenne.

La crainte d'une seconde vague épidémique a contraint les autorités roumaines à reporter la dernière étape en date du déconfinement. Les espaces intérieurs des restaurants vont rester fermés alors que leurs propriétaires pensaient rouvrir mercredi, après avoir vu leur chiffre d'affaires chuter en moyenne de 83% entre mars et mai.

Comme dans d'autres pays d'Europe, le nombre des nouvelles contaminations connaît une accélération en Roumanie récemment, avec 300 à 400 nouveaux cas décelés chaque jour.

(Source : lefigaro.fr)

La BM transforme la Roumanie en groupe de pays à revenu élevé : La Roumanie a atteint le groupe des pays à revenu élevé, avec un revenu national brut (RNB) par habitant de 12630 USD en 2019, contre 11290 USD en 2018 (taux de change actuels), a annoncé la Banque mondiale.

La méthode Atlas atténue les fluctuations des taux de change en utilisant une moyenne mobile sur trois ans, un facteur de conversion ajusté en fonction des prix.

Par conséquent, l'augmentation annuelle de 11,9% du RNB par habitant n'est pas particulièrement pertinente - mais la prime au-dessus de la moyenne mondiale GFNI par habitant pourrait être, et elle est passée de 1,2% en 2018 à 9,2% en 2019.

Le prochain pays européen au-dessus de la Roumanie est la Croatie (14 910 USD), tandis que la Russie (11 260 USD) est le prochain pays ci-dessous.

La BM s'attend à ce que le PIB de la Roumanie diminue de 5,7% cette année

La Roumanie est le dernier des pays à revenu élevé en termes de RNB par habitant, et le groupe est assez diversifié. Le RNB par habitant le plus élevé se trouve au Liechtenstein (116 430 USD), tandis que l'Allemagne revendique 48 520 USD, soit environ quatre fois plus que la Roumanie.

Parmi les pays de l'UE, seule la Bulgarie (9 410 USD) se classe dans la tranche inférieure des revenus moyens supérieurs. Parmi les voisins, la Serbie se classe nettement en dessous avec 7 020 USD, tandis que la Moldavie, 3 939 USD, se classe dans le groupe des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) à côté de l'Algérie et des Philippines.

(Source : romania-insider.com)

Microsoft rachète Movial, qui serait à l'origine de l'Android du Surface Duo : La firme vient de racheter la société finlandaise, pour un montant non communiqué. On ne sait pas exactement pourquoi cette opération, mais un communiqué de Microsoft Roumanie permet d'en avoir une idée : « En vertu de cet accord, 60 employés de Movial à Iasi rejoindront Microsoft Devices, afin de poursuivre les investissements de la société dans le développement des plateformes Android ».

Les locaux de Movial à Iasi vont en outre devenir le quatrième centre de recherche et développement de Microsoft en Roumanie.

Si l'on en croit Windows Central, Movial était directement impliquée dans l'adaptation d'Android aux besoins de Microsoft pour son smartphone Surface Duo à deux écrans. La nouvelle équipe à Iasi serait en charge d'Android pour la V2 du téléphone.

Des rumeurs annoncent d'ailleurs le lancement du Surface Duo dans les semaines à venir. Il serait doté d'un Snapdragon 855, épaulé par 6 Go de mémoire et 64 ou 256 Go de stockage.

(Source : nextinpact.com)

Visite du Premier ministre Ludovic Orban à l'usine ALRO Slatina à l'occasion du 55e anniversaire du premier lot d'aluminium roumain : Déclarations à la presse du Premier ministre Ludovic Orban à l'usine ALRO Slatina

Ludovic Orban: Bonjour! J'ai tenu à répondre à l'invitation adressée par la direction d'ALRO Slatina à être présente aujourd'hui, le jour anniversaire où ALRO Slatina fête ses 55 ans depuis la construction du premier lot d'aluminium en Roumanie. J'ai vu une partie de l'usine, dans les halles de cette usine extrêmement importante pour la Roumanie, j'ai vu des photos de ce à quoi l'usine ressemblait en '65 et à quoi elle ressemble aujourd'hui, et le résultat est absolument spectaculaire.

Il me semble qu'au cours des 15 dernières années, plus de 700 millions de dollars ont été investis dans la modernisation des capacités de production. La productivité a considérablement augmenté. De plus, la capacité de fabriquer des produits à valeur ajoutée, non seulement des barres, des feuilles ou des fils, il y a également des produits extrudés et un certain nombre d'autres produits qui stockent une forte valeur ajoutée, augmentés considérablement récemment et l'usine est une usine compétitive, qui produit et génère de nombreuses exportations. De plus, il y a 3 500 employés sur ce seul site et plus de 12 000 employés, sinon plus, en amont et en aval de cette importante entreprise en Roumanie.

Bien sûr, nous en avons profité pour annoncer de bonnes nouvelles.

La bonne nouvelle est que le régime d'aides d'État adopté par le gouvernement roumain et approuvé par la Commission européenne sera mis en œuvre en juillet et que l'usine bénéficiera d'aides d'État en tant que grand consommateur d'électricité, dans lequel pratiquement le coût des certificats de CO2 a été réduit de 16%.

De plus, la deuxième bonne nouvelle que nous avons annoncée à l'occasion du 55e anniversaire est la nouvelle que nous sommes presque prêts avec l'approbation du régime d'aides d'État par lequel nous garantissons des prêts aux grandes entreprises, des prêts pour les investissements, pour le capital de travail, pour le réinvestissement, un régime que nous avons adopté par un mémorandum du gouvernement et qui deviendra opérationnel dans un maximum de 10 jours, afin que nous puissions fournir un outil de financement aux grandes entreprises, pas seulement aux petites et moyennes entreprises. Nous travaillons également sur un amendement législatif visant à réduire la taxe dite de cogénération. Le prix de l'électricité comprend une taxe qui a été introduite dans le but de financer des investissements dans la modernisation des centrales de cogénération et de la chaleur, une taxe qui a artificiellement augmenté le prix pour les consommateurs industriels et les consommateurs ménagers, et qui n'a pas eu l'utilité pour laquelle on l'avait conçue, car sur les près de 2 milliards d'euros collectés au cours de cette période très peu d'argent a été utilisé pour des investissements, dans des capacités de cogénération modernes et efficaces. Voilà ce que je voulais vous dire.

(Source : Gouvernement de la Roumanie)

Augmentation du secteur de la construction au T1 : Le secteur de la construction a enregistré une augmentation de volume de 23,3% et a contribué à la croissance économique au premier trimestre de 0,8 %, selon les données de l'Institut national des statistiques pour le premier trimestre de 2020. L'industrie de la construction a représenté 4% du PIB de la Roumanie au premier trimestre de cette année.

(Source : ELCO Heating Solutions Romania)

Les EAU et la Roumanie favorisent les liens d'investissement : L'ambassadeur des EAU en Roumanie, Dr. Ahmed Abdallah Saïd Al Matrouchi, a rencontré le secrétaire d'État roumain aux affaires mondiales et aux stratégies diplomatiques au ministère des affaires étrangères, Cornel Feruta, et a discuté du renforcement des relations entre les deux pays. Lors de la réunion, qui s'est tenue dans les locaux du ministère à Bucarest, les deux parties ont exploré les moyens de développer des liens dans les secteurs de l'économie et des investissements. Elles ont également souligné la nécessité de signer l'accord modifié sur la protection et l'encouragement des investissements entre les deux pays, qui contribuera à promouvoir les intérêts communs en matière d'économie et d'investissement.

(Source : wam.ae)

La Roumanie va interdire toute privatisation de ses entreprises pendant deux ans : Pas de privatisation. Le Parlement roumain a approuvé une loi qui interdit toute vente d'actions détenues par l'État dans des banques ou des entreprises au cours des deux prochaines années. Le projet de loi présenté par le parti socialiste PSD, qui compte une majorité de députés, a suscité l'opposition du gouvernement de centre droit. D'après le PSD, cette initiative permettrait d'atténuer les répercussions de la crise du COVID-19 sur l'économie du pays. Cependant, le parti s'oppose déjà en temps normal à la privatisation des entreprises. Le PNL, le parti au pouvoir, a déclaré qu'il contesterait la loi devant la Cour constitutionnelle, ajoutant que le président pourrait apposer son veto pour que cette disposition ne soit pas renvoyée au Parlement.

(Source : euractiv.fr)

Entreprises françaises en Roumanie

DACIA-RENAULT

Dacia célèbre ses 15 ans au Maroc

Depuis 2005, Dacia s'est métamorphosé et a bouleversé l'automobile. Retour sur 15 ans d'une véritable success story, de la reprise par Renault à la première Dacia lancée et fabriquée au Maroc au show-car Spring 100% électrique.

Fondée en 1966 en Roumanie, le constructeur Dacia a toujours été lié à Renault : son premier modèle, commercialisé uniquement sur le marché local roumain, fut la Renault 8 rebadgée Dacia 1100 et assemblée avec des pièces produites en France.

En 1999, le Groupe Renault fait l'acquisition du constructeur roumain avec une vision claire : mettre à profit l'expertise et la situation géographique de Dacia pour commercialiser dans les pays de l'Est alors en pleine reconstruction, la berline tricorps la moins chère du marché.

Un objectif très ambitieux que le Groupe Renault décide d'atteindre en cassant les codes. Pour la première fois dans l'automobile, la conception est faite à « coût objectif », c'est-à-dire en appliquant la méthode du « design to cost ». L'optimisation du coût, reste la stratégie dominante dans la conception du véhicule sans compromettre la fiabilité et la sécurité du véhicule. L'utilisation de pièces et technologies du Groupe Renault, éprouvées et amorties, est un atout considérable.

En mars 2005, la production démarre dans l'usine mère de la marque à Pitesti, en Roumanie.

La success story Dacia gagne le Maroc dès 2005 et y devient rapidement LA marque incontournable. La production de la gamme « Global Access » dans les usines du Groupe à Casablanca et Tanger, permet de hisser le secteur industriel automobile au premier plan du développement économique du Royaume.

Révélee en 2004 en Europe, Logan tient toutes ses promesses et révolutionne le marché de l'automobile en démocratisant la voiture neuve. Modèle iconique, Dacia Logan a été fabriquée à la SOMACA dès 2005 et est rapidement devenu le véhicule le plus vendu dans le Royaume. En 2007, la SOMACA exporte pour la première fois les Logan fabriquées dans son usine. Ce modèle renouvelé, toujours commercialisé aujourd'hui, est resté le modèle le plus vendu au Royaume pendant 13 ans.

Porté par le succès de Logan, Dacia étoffe sa gamme avec Sandero et sa déclinaison baroudeuse Sandero Stepway. Ces derniers sont également fabriqués à la SOMACA depuis 2009.

2010 marque une nouvelle révolution : la commercialisation du Dacia Duster au Maroc. Ce modèle a démocratisé l'accès au segment des SUV auparavant uniquement composé de modèles haut de gamme. La même année, Dacia devient la marque la plus vendue dans le Royaume à ce jour.

Au fil des années, la révolution Dacia continue de répondre aux besoins essentiels des clients avec des voitures simples, fiables et robustes, sans superflu.

Avec l'inauguration de l'usine Renault de Tanger en 2012, la fabrication de la gamme « Global Access » prend une dimension supérieure tout en révolutionnant la filière automobile dans le Royaume.

Dès son lancement, l'usine de Tanger devient indissociable de la « success story » Dacia avec la fabrication de deux nouveaux modèles Lodgy (monospace) et Dokker (ludospace et van), étoffant ainsi la gamme.

Depuis 2005, les usines de Tanger et Casablanca sont devenues des piliers de la stratégie « Global Access » dans le monde. En plus de couvrir le marché marocain, les modèles fabriqués dans le Royaume sont exportés vers 74 destinations faisant ainsi rayonner le « Made In Morocco » dans le monde.

Dacia jouit désormais, grâce à l'engouement pour ses produits, d'une communauté active de clients et de fans. La marque est aujourd'hui le leader incontesté du marché automobile national et représente près de 30% de part de marché. A date, ce sont 430 000 véhicules Dacia mis sur les routes du Royaume.

Fort de 10 ans d'expertise du Groupe Renault, la prochaine révolution Dacia sera celle de l'électrique abordable. Révélé en mars 2020, Dacia Spring le premier modèle 100% électrique de la marque est la preuve que Dacia peut elle aussi promettre une mobilité durable accessible à tous et rester fidèle à ses valeurs d'audace.

(Source : consonews.ma)

GROUPE ACCOR

Accor ouvre un nouvel ibis Styles à Bucarest

Accor confirme sa volonté d'accroître sa présence en Europe de l'Est en ouvrant le 22 juin 2020 son 13ème établissement en Roumanie (son 8ème à Bucarest). Cette ouverture qui intervient dans un contexte post-Covid se veut également optimiste et porteuse d'un message fort pour le marché local.

« Avec l'ouverture de l'ibis Styles Bucarest City Center, nous souhaitons envoyer un message positif au marché touristique local. Nous sommes convaincus que, même si nous traversons des moments difficiles, nous les surmonterons et en sortirons plus forts. Avec un produit formidable et une équipe déterminée derrière lui, ibis Styles Bucarest City Center deviendra bientôt une référence dans le centre de Bucarest, tant pour l'hébergement que pour les événements », a déclaré Bogdan Dogariu, PDG de Dentotal Group.

L'ibis Styles Bucarest City Center se situe en plein cœur de la capitale roumaine, et propose 152 chambres avec un espace de conférence pouvant accueillir 20 à 170 participants, un restaurant traditionnel avec terrasse à l'ambiance décontractée, un bar ainsi qu'une salle de sport entièrement équipée et un coin enfants. Sa situation en centre-ville et ces services en font un hôtel à destination à la fois de la clientèle d'affaires et de loisirs.

« L'ibis Styles Bucarest City Center complète notre offre avec un hôtel de qualité et un excellent service sur le segment économique. Notre stratégie a consisté à mettre sur le marché deux unités complémentaires dans le centre de Bucarest [avec le Mercure Bucarest City Centre ; ndlr]. Nous voulons qu'ils soient perçus par les clients comme l'une des meilleures options au centre de la capitale, tant pour le segment moyen que pour l'économie », a déclaré Alina Vladulescu, responsable du cluster, Mercure Bucarest City Center et ibis Styles Bucarest City Center.

Situé au carrefour des avenues Stirbei et Berzei, l'hôtel est à quelques pas seulement de sites touristiques de la capitale roumaine, tels que le parc Cișmigiu, l'Athénée roumain, le Palais du Parlement, ou encore le quartier central des affaires de la place Victoriei et la gare centrale Gara de Nord, à moins de cinq minutes.

L'hôtel fait partie du projet pilote portant sur la préparation, l'audit et la certification des procédures sanitaires.

(Source : hospitality-on.com)

CARREFOUR

Very&So, la nouvelle enseigne de Carrefour en Roumanie

En Roumanie, Carrefour a créé une nouvelle enseigne : Bonteria Very&So (contraction de Very natural, So beautiful). Le premier magasin a ouvert dans le centre de la capitale Bucarest. Il est accolé à un Carrefour express.

Sur 218 m², le concept est centré sur une offre de DPH (parfums, produits de beauté et de soins, hygiène, articles capillaires), avec aussi une sélection de babyfood, de l'alimentaire bio et vegan, et une mise en avant des produits à marque Carrefour bio.

7 300 références bien-être

L'orientation écologique et naturelle de l'assortiment (7.300 références) est clairement revendiquée, avec une approche clean label. La cible visée semble être essentiellement jeune et féminine, des urbaines avides de grandes marques françaises et de produits sains. Ouvert 7 jours sur 7, le magasin emploie sept salariés.

L'initiative rappelle quelque peu Sources, le magasin de produits de beauté ouvert par Carrefour à Paris en octobre dernier, ou bien encore l'enseigne ..le Drugstore Parisien lancée en 2018 par Franprix (Casino) avec L'Oréal (deux boutiques dans la capitale).

Dans le cas de Very&So, le distributeur s'approprie pleinement le concept en affichant aussi le logo Carrefour en devanture et en surface de vente.

(Source : lineaires.com)

Evènements

Eastrategies, un nouveau site pour mieux vous servir

www.eastrategies.fr

Parce que l'heure est aux changements, parce qu'il faut savoir se moderniser et innover, Eastrategies a mis en ligne son nouveau site internet pour répondre à vos attentes et optimiser vos recherches. Jamais l'exportation de vos services et l'implantation en Europe Centrale de vos activités ne vous auront paru aussi simples et réalisables.

Notre navigation facile, interactive et cohérente vous permet d'explorer l'ensemble de nos services et prestations, de vous approprier les contenus sous forme résumée ou développée, d'avoir un aperçu global et technique de notre savoir-faire et de notre expertise.

Notre site a fait le choix d'un concept actuel et efficace pour souligner notre fonctionnement, notre éthique, nos priorités et mettre en lumière les solutions sur mesure et clé en main qu'Eastrategies propose aux entreprises. Concises et précises, nos rubriques vous présentent nos nombreux domaines d'intervention et comment ceux-ci vous offrent de nouvelles perspectives professionnelles sur les marchés d'Europe centrale.

En consultant notre nouveau site, vous allez penser différemment votre stratégie entrepreneuriale, positionner autrement vos activités et certainement opter vous aussi pour de nouveaux projets !

A très vite pour un partenariat hors frontières !

Marc Pascal Huot

Bulletin juridique

Les plus importantes modifications de la loi 31/1990 sur les sociétés commerciales : Le Parlement Roumain a adopté la Loi no. 102 du 2 juillet 2020 pour modifier et compléter la Loi sur les sociétés commerciales no. 31/1990, publiée au Journal Officiel de la Roumanie, partie I, no. 583 du 2 juillet 2020.

Les modifications apportées à la Loi no. 31/1990 sur les sociétés commerciales impliquent la simplification des procédures nécessaires à l'exercice des activités des sociétés, à savoir :

1. Une personne physique ou morale peut avoir un seul associé dans plusieurs sociétés à responsabilité limitée; Une première modification importante de la Loi no. 31/1990 sur les sociétés commerciales est représentée par l'abrogation de l'article 14 qui prévoit l'interdiction d'une personne physique ou morale d'avoir le statut de seul associé dans plusieurs sociétés à responsabilité limitée, ainsi que l'interdiction pour une société à responsabilité limitée d'avoir un seul associé dans une autre société à responsabilité limitée, ayant seule personne comme associé.

Suite à l'abrogation de ce texte de loi, une personne physique ou morale peut être associée dans un nombre illimité de Sàrl.

2. La suppression de l'obligation de présenter une déclaration sous seing privé concernant la qualité de seul associé dans une seule société à responsabilité limitée;

Selon les nouveaux amendements, la déclaration sous seing privé concernant la détention de la qualité de seul d'associé dans une société à responsabilité limitée ne sera plus demandée au moment de l'authentification du Statut ou au moment de la certification chez le notaire.

3. Plusieurs sociétés peuvent fonctionner dans le même espace, sans nécessité de délimitation des pièces et sans nécessité de déclaration de l'absence de superposition;

Ainsi, suite à l'abrogation de l'art. 17 par. (4), la Loi 102/2020 permet à plusieurs sociétés d'opérer dans le même bâtiment, quel que soit le nombre de chambres.

Par exemple, à partir du 5 juillet 2020, dix (10) sociétés commerciales peuvent également fonctionner dans un studio, sans autres restrictions sur le nombre de pièces du bâtiment.

4. Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat délivré par l'organe fiscal;

Ainsi, à la constitution de la société et au changement de siège social ne sera demandé à l'Office du Registre du Commerce que le document qui atteste le droit d'utilisation de l'espace destiné au siège social.

Etant donné les modifications législatives, il n'est plus nécessaire de prouver d'autre siège social en étant enregistré dans cet espace, et il ne sera plus nécessaire de faire une déclaration sous seing privé authentifié, concernant le respect des conditions relatives au siège social.

5. L'accord des voisins dans une résidence à plusieurs appartements, n'est plus nécessaire s'il n'y pas d'activité au siège social de la société

En ce qui concerne l'avis de l'association des propriétaires, nécessaire dans le cas de l'établissement du siège social dans un immeuble collectif (immeubles à plusieurs appartements), la nouvelle loi a supprimé également l'interdiction d'obtention de leur accord, si le gérant de l'association délivre une déclaration sous seing privé selon laquelle il n'exerce pas d'activités au siège social.

Droit du travail: nouvelles mesures pour soutenir les employeurs et les salariés : Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises dont l'activité a été affectée par la pandémie de Covid-19, l'Etat a adopté au travers de l'OUG no 70/2020 et l'OUG no 92/2020 certaines dispositions destinés à encourager les employeurs à préserver l'emploi et à continuer, en même temps, d'embaucher certaines catégories de personnes.

Les trois principales mesures sont :

1. Maintien de l'indemnité de chômage technique payé par l'Etat

L'indemnité de chômage technique payé par l'Etat, qui est fixée à 75% du salaire perçu par le salarié, sans toutefois que le montant dépasse 75% du salaire moyen au niveau national (4.072 lei) est maintenue après le 31 mai 2020, mais uniquement pour les employeurs et les salariés des secteurs dont l'activité est entravée à cause des restrictions adoptées par les autorités pour lutter contre la pandémie de Covid-19 (comme par exemple les restaurants qui n'ont pas pu totalement ouvrir, etc.)

2. Règlement par l'Etat d'une partie des salaires

À compter du 1er juin 2020, sur demande, l'Etat rembourse à l'employeur pour une période de 3 mois une partie du salaire mensuel payé au salarié ayant repris le travail après une période de chômage technique. Le montant octroyé par l'Etat est fixé à 41,5% du salaire moyen brut payé au salarié sans toutefois que cette somme dépasse 41,5% du salaire brut moyen au niveau national (max. 2 253 lei) prévu par la loi n ° 6/2020.

Les conditions à remplir par l'employeur pour bénéficier du support financier de l'Etat

- Le salarié concernée a été en chômage technique pour une période de minimum 15 jours pendant la période de l'Etat d'urgence ou de l'Etat d'alerte ;
- L'employeur ne doit pas mettre fin au contrat de travail du salarié bénéficiant de l'allocation de l'Etat, avant le 31 décembre 2020. Cette condition ne s'applique pas dans le cas des ouvriers saisonniers ou si la cessation du contrat de travail intervient pour des motifs qui ne sont pas imputables à l'employeur ;
- Le montant représentant 41,5% du salaire sans toutefois qu'il dépasse 41,5% du salaire moyen brut au niveau national est payé par l'employeur qui doit ultérieurement déposer une demande de règlement/remboursement auprès des agences territoriales de travail ; A noter que l'Etat paie uniquement la valeur nette des sommes versées par l'employeur au salarié ;

3. Bonifications pour les employeurs qui emploient certaines catégories de personnes

Une bonification fixée à 50% du salaire mensuel du salarié (l'acte normatif ne prévoit pas dans la forme actuelle s'il s'agit de la valeur du salaire net ou brut), mais pas plus de 2.500 lei par mois, est payée par l'Etat, pour une période de 12 mois, à l'employeur qui emploie jusqu'au 31.12.2020 les catégories suivantes de personnes :

- Personnes âgées de plus de 50 ans;
- Personnes âgées de 16 à 29 ans;
- Citoyens roumains revenus au pays, après la perte d'un contrat de travail à l'étranger, comme suite à la crise provoquée par la pandémie de Covid-19, sans autres conditions ou limitations spécifiques ;

Conditions à remplir par l'employeur pour bénéficier de la bonification payée par l'Etat :

- Conclure des CDI avec les personnes susmentionnées;
- Maintenir les postes de travail pour une période de minimum 12 mois après la fin de la période de 12 mois pour laquelle la bonification est octroyée ;

Sanctions

La cessation par l'employeur du contrat du travail des personnes susmentionnées, avant la fin de la période de

12 mois suivant la période pour laquelle la bonification a été versée par l'Etat, oblige l'employeur au remboursement intégral des montants octroyés par l'Etat pour chaque salarié dont le contrat de travail a été terminé avant la date limite ; les sommes seront calculées en tenant compte du taux d'intérêt de référence communiqué par la BNR, en vigueur à la date de résiliation du contrat de travail.

Enfin, à noter que la bonification ne concerne pas les salariés des institutions et autorités publiques, ni les employeurs qui, à la date de dépôt de la demande de règlement, sont en faillite, dissolution, liquidation ou qui ont suspendu leur activité pour des motifs qui n'ont pas de rapport avec les difficultés causées par la pandémie de Covid-19.

(Source : gruiadufaut.com)

Bénéficiaire réel : allègements de la bureaucratie déclarative : La Loi no 129 du 11 juillet 2019 sur la prévention et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a connu début Juillet certaines modifications importantes, destinées à alléger la bureaucratie excessive initialement mise en place.

Ci-après, les principales modifications introduites par la Loi no. 108/2020, publiée au Journal officiel no. 588 du 6 juillet 2020, qui est entrée en vigueur le 9 juillet 2020.

SIMPLIFICATION DES FORMALITES DECLARATIVES

Elimination de l'obligation déclarative annuelle du bénéficiaire réel

La nouvelle loi élimine l'obligation antérieurement prévue par la Loi n° 129 du 11 juillet 2019 pour les entités assujetties à inscription au Registre du Commerce de transmettre annuellement une déclaration sur le bénéficiaire réel. Elle maintient par contre l'obligation de déclarer le bénéficiaire réel, lors de l'immatriculation de ces entités.

Précédemment, les entités mentionnées ci-dessus avaient l'obligation de transmettre annuellement au Registre du Commerce dans les 15 jours suivant l'approbation des situations financières annuelles, une déclaration sur le bénéficiaire réel de la société. Cette obligation déclarative annuelle est désormais supprimée, à condition qu'aucune modification n'intervienne concernant le bénéficiaire réel, depuis la déclaration initiale faite au Registre du Commerce.

Nouvelles personnes exemptées de l'obligation de déclarer le bénéficiaire réel

Une autre modification apportée par la nouvelle loi concerne l'exemption de certaines catégories de personnes de déclarer le bénéficiaire réel auprès du Registre du Commerce.

Pour mémoire, la Loi n° 129 du 11 juillet 2019 exemptait de l'obligation déclarative en question seulement les entités étatiques, notamment les sociétés à capital intégral ou majoritaire d'Etat.

Ainsi, la nouvelle loi élargit la catégorie des entités exemptées de l'obligation de déclarer le bénéficiaire réel, incluant les personnes morales créées uniquement par des personnes physiques, lorsque ces personnes en sont les seuls bénéficiaires réels.

Cependant, le nouvel acte normatif garde encore le silence sur la simplification des formalités déclaratives concernant le bénéficiaire réel dans le cas des associations et fondations. Reste à voir si la nouvelle loi sera à son tour suivie par d'autres actes normatifs qui détaillent également cet aspect.

(Source : gruiadufaut.com)

Bulletin financier

Relance économique : projets d'investissements dans les domaines du transport, de l'énergie et de la santé :

Le Gouvernement a présenté un plan de relance économique qui suit les mesures de soutien accordées aux entreprises dans le contexte de la crise Covid-19, contenant des subventions pour les entreprises et la préservation de l'emploi, des aides financières pour la création d'entreprises, des garanties d'Etat et des programmes de financement non-remboursables destinés à accroître la compétitivité et la digitalisation.

Le plan d'accompagnement des entreprises, des plus petites aux plus grandes, y compris des start-up, prévoit des subventions de plus d'un milliard d'euros pour la créations d'entreprises (fonds de roulement et d'investissements), 1,2 milliards d'euros de financements non-remboursables, 300 millions d'euros en subventions à l'entrepreneuriat et pour la digitalisation des entreprises, 410 millions d'euros sous forme de subventions et de mesures de financement dans le secteur agricole. À cela s'ajoute un programme d'investissement public dans des secteurs clés : infrastructure des transports, agriculture, énergie, santé, environnement, éducation, etc. avec un budget estimé à plus de 184 milliards d'euros, pour la période 2020-2030.

Dans ce qui suit, nous vous présentons les principaux projets envisagés dans le domaine des transports, de l'énergie et de la santé.

INFRASTRUCTURE DES TRANSPORT

Le principal problème des infrastructures de transport en Roumanie a été l'absence d'un cadre stable et prévisible pour la mise en œuvre de ces projets, étant donné que le cycle de vie d'un grand projet d'infrastructure est de 5 à 7 ans.

Transport routier

- Finalisation des travaux d'infrastructure en cours, respectivement de 407,3 km d'autoroutes et voies express. Coût estimé: 4,3 milliards d'euros
- Relier les provinces historiques de la Roumanie aux autoroutes et réseaux de transport paneuropéens, en démarrant les travaux sur environ 3 000 km d'autoroutes et de voies express. Coût estimé: 31 milliards d'euros. Sibiu - Pitești (Lots 2, 3), Autoroute Transylvania (Nădășelu - Suplacu de Barcău), Autoroute Unirii (Tg. Mureș - Iași - Ungheni), A3 (Ploiești - Comarnic - Brașov), A7 (Ploiești - Suceava - Siret), Périphérique Bucarest Nord ; Bucarest - Alexandria - Craiova - Lugoj, Buzau / Focșani - Brăila - Galați, Măcin - Tulcea - Constanța; Transregio Gilău - Cluj N. - Apahida

Transport ferroviaire & Metro

-Investissements dans environ 3.000 km de voies ferrées, sur la période 2020 - 2030, pour un coût estimé à environ 18 milliards d'euros

-Parmis les projets visés:

- Finalisation du projet de réhabilitation de la voie ferrée Frontière – Curtici - Simeria, qui fait partie du Corridor paneuropéen IV, pour la circulation des trains à une vitesse maximale de 160 km / h.
- Projets de modernisation: Ploiești-Suceava-Dărmănești, Bucarest-Craiova-Timișoara-Arad, Suceava-Cluj Napoca, Buzău-Fetești, Constanța-Palas Port, Predeal-Brașov, Centure ferroviaire Bucarest, Cluj Napoca-Episcopia Bihor Train métropolitain Nădășelu – Baciu – Cluj-Napoca – Apahida – Jucu – Bonțida

- Développement de nouvelles magistrales de métro et extension des magistrales existantes (finalisation des travaux sur M5, lancement de M6 - tronçon Gara de Nord - 1 Mai - Aéroport Otopeni, M4 - tronçon Gara de Nord - Gara Progresu, extension M2 Pipera - Petricani et Berceni - Belt Line Sud, métro Cluj Napoca - Auto-route: Gilău - Floresti - Cluj-Napoca)

Transport aérien et naval

-Investissements totaux de 7,2 milliards d'euros, dont 2,9 milliards d'euros sont des projets liés à des projets dans le domaine du transport aérien

-En ce qui concerne le transport aérien - le projet le plus important est l'expansion et la construction de terminaux de passagers, ainsi que de zones de fret. Création de liaisons intermodales entre les infrastructures aériennes, ferroviaires et routières

-En ce qui concerne le transport naval, les projets les plus importants ont pour objectif la modernisation et l'extension de l'infrastructure des ports maritimes et fluviaux, dont le port maritime de Constanta.

INFRASTRUCTURE D'ENERGIE

Les investissements prévus pour 2020-2030 sont estimés à 12,48 milliards d'euros, dont 15,69 milliards d'euros d'investissements stratégiques de la société Romgaz: centrales à turbine à gaz à Iernut et Mintia, projets offshore Neptun Deep, Est Rapsodia et Trident de la mer Noire, usine de méthanol (greenfield investment), nouvelles capacités énergétiques en partenariat avec des entreprises privées (Chimcomplex, Alro, Liberty Galați, etc.)

La valeur des investissements prévus dans le Système National d'Energie pour la période 2020 - 2025 est estimée à 12,48 milliards d'euros de la production d'énergie aux réseaux intelligents de transport et de distribution de gaz naturel et d'électricité.

Autres projets:

- Énergie verte: parcs éoliens on shore et offshore (2x300MW) - 4,6 milliards de lei<; nouvelles capacités de production hydroélectrique (Retezat, Vidraru, Mărișelu, Avrig, Bistra, Livezeni, etc.) - 1,6 milliard de lei;
- Plan de restructuration et de décarbonation 2020-2025 du Complexe Énergétique Oltenia S.A. pour 7,2 milliards de lei;
- Augmenter la capacité de production d'énergie nucléaire d'au moins une unité de Cernavoda d'ici 2030 et prolonger la durée de vie de l'unité 1 de 30 ans supplémentaires;
- Augmentation de la capacité des lignes de transport d'électricité et interconnexion transfrontalière - env. 4,6 milliards de lei
- Transport de gaz naturel et interconnexion avec le réseau de transport international - env. 9 milliards de lei

INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

-Construction des 3 premiers hôpitaux régionaux, d'une valeur totale de 1,64 milliard d'euros (2021-2027): Hôpital régional d'urgences de Cluj - 539,59 millions euro; Hôpital régional d'urgences de Iași - 500,35 millions euro; Hôpital régional d'urgences de Craiova - 602,73 millions euro.

-Développement de programmes d'investissements locaux, avec un budget d'environ 17,5 milliards de lei (période 2021 - 2027) en construisant / modernisant / réhabilitant 1.450 centres médicaux dans les zones rurales; 25 hôpitaux départementaux; 110 hôpitaux municipaux.

Dans le prochain numéro, nous continuerons la présentation des projets d'investissement dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et de l'éducation.

(Source : gruiadufaut.com)

Digitalisation : interconnexion des caisses enregistreuses électroniques au fisc à partir du 1er juillet : À partir du 1er juillet 2020, les caisses enregistreuses électroniques seront connectées au système informatique de l'ANAF, une première en Roumanie qui marque un tournant important dans le processus de transformation numérique de l'administration.

Selon l'Ordre 2.668/2020 concernant l'approbation de la procédure de connexion des caisses enregistreuses électroniques fiscales au système informatique national de surveillance et de contrôle des données fiscales du fisc roumain, publiée au Journal officiel no. 527/2020, les délais pour la connexion des caisses enregistreuses électroniques fiscales aux serveurs de l'ANAF pour toutes les catégories de contribuables qui utilisent de tels appareils sont les suivantes:

- Grands contribuables : dans les 3 mois à compter du 1er juillet 2020, respectivement jusqu'au 30 septembre 2020;
- Contribuables moyens et petits : date limite = le 31 janvier 2021;
- Les opérateurs économiques qui achètent des caisses enregistreuses électroniques fiscales après le 1er février 2021 : à compter de la date d'installation de la caisse enregistreuse électronique fiscale.

Pour mémoire, selon l'OUG no 28/1999, tous les opérateurs économiques qui font des encaissements, comme suite à des ventes de marchandises ou de services fournis directement à la population, sont obligés d'utiliser des caisses enregistreuses électroniques. Cependant, le texte prévoit également certaines exceptions, comme par exemple pour les échanges occasionnels de produits agricoles de la production propre effectués par des producteurs agricoles individuels, sur les marchés, les foires, les champs ou dans d'autres lieux publics autorisés; pour la vente de journaux et de magazines; pour le transport public de passagers à l'intérieur d'une localité sur la base de billets ou d'abonnements imprimés conformément à la loi, ainsi que dans le métro; les activités exercées par les professions libérales qui n'impliquent pas la création d'une entreprise; pour le commerce en détail de voyageurs, ainsi que par correspondance, à l'exception des livraisons à domicile de marchandises par les magasins et les établissements de restauration, sur commande; les services d'installation, de réparation et d'entretien de marchandises, effectués au domicile du client, etc.

CAS SPECIAUX

Dans le cas des caisses enregistreuses fiscales électroniques utilisées dans des zones non desservies par des réseaux de communication, les opérateurs économiques qui en sont propriétaires doivent déposer par voie électronique à l'ANAF une déclaration sur l'honneur (le modèle est fourni dans l'Ordre 2668), indiquant que les appareils travaillent en mode « hors ligne ». Les dates limites pour transmettre la déclaration sont le 30 septembre 2020 et respectivement le 31 janvier 2021, selon le type de contribuable propriétaire de la caisse enregistreuse fiscale électronique. Les opérateurs économiques qui achètent des caisses enregistreuses fiscales électroniques après le 1er février 2021 doivent déposer la déclaration dans un délai de deux jours ouvrables à compter de la date d'installation de l'appareil.

EFFETS DES MESURES ADOPTEES PAR L'ORDRE 2.668/2020

Selon les données du Ministère des Finances Publiques, on estime qu'environ 550 000 caisses enregistreuses électroniques seront connectées aux serveurs de l'ANAF d'ici janvier 2021, une opération censée permettre d'une part la simplification des relations entre l'administration fiscale et les opérateurs économiques, et d'autre part, une meilleure collecte des taxes.

Le chemin à parcourir par la Roumanie vers la numérisation de ses services publics est encore long et des mesures importantes doivent être prises pour simplifier la relation entre l'État et le contribuable.

L'objectif ne peut être atteint qu'en adoptant le principe du "numérique par défaut", ce qui signifie que les pouvoirs publics sont obligés d'offrir systématiquement l'ensemble du portefeuille de services sous forme numérique. Ce processus permettrait ainsi, d'une part, une augmentation de la transparence et une réduction de la corruption, et aussi une plus grande efficacité du service public. En revanche, si l'infrastructure informatique et de communication actuelle en Roumanie est assez étendue, la structure des utilisateurs reste problématique, d'où un besoin accru de faire acquérir des compétences numériques par tous les fonctionnaires administratifs, mais aussi d'assurer un meilleur accès aux services publics pour les petits contribuables. Les compétences numériques sont devenues des besoins transversaux communs à la plupart des postes de travail privés et publics.

Dans le contexte des restrictions visant la distance physique imposées pendant l'état d'urgence ou l'état d'alerte en Roumanie, de nombreux services publics se sont ouverts à la communication numérique, acceptant la transmission de documents accompagnés d'une signature électronique qualifiée. Mais, compte tenu de la faible puissance économique des petits opérateurs en Roumanie, les coûts d'obtention d'une signature électronique qualifiée restent élevés. Afin d'accélérer le processus de digitalisation, il ne suffit pas que l'État incite à la digitalisation des services publics, il doit aussi soutenir les entreprises, en supportant par exemple sous certaines conditions, les frais d'émission de signatures électroniques qualifiées pour les petits opérateurs.

Enfin, afin de rattraper son retard en termes de digitalisation par rapport aux autres pays de l'Europe occidentale, la Roumanie doit se fixer comme objectif que tous ses efforts dans ce sens se concentrent sur les besoins des utilisateurs finaux, respectivement les citoyens et les entreprises. Ainsi, un des facteurs importants qui contribuera à faire des progrès en termes de réduction de la bureaucratie et d'augmentation de l'efficacité des services, est l'adhésion au principe «une seule fois». Ce principe signifie que toute donnée concernant un particulier ou une entreprise ne peut être recueillie que par une seule institution donnée. Afin de garantir le respect de ce principe, l'État ne devrait même pas hésiter de légiférer sur l'interdiction des autorités de créer des bases de données distinctes pour la collecte des mêmes informations concernant un même contribuable.

(Source : gruiadufaut.com)

Ordonnance d'urgence no. 99/2020 concernant certaines mesures fiscales, la modification de certains actes normatifs et le report de certains délais : Nous souhaitons vous informer des dispositions les plus importantes, utiles à prendre en compte dans la planification optimale des flux de trésorerie de votre entreprise.

Ordonnance d'urgence no. 99/2020 - publié au Journal Officiel le 25 juin 2020, apporte les nouvelles suivantes :

1. Les obligations fiscales dues après le 21 mars 2020 ne seront pas considérées comme des obligations fiscales restantes et aucun intérêt ni pénalité de retard ne sera dû jusqu'au 25 octobre 2020 ;
2. L'exécution des créances budgétaires sera suspendue ou ne commencera pas avant le 25 octobre 2020 ;
3. Les contribuables tenus de payer l'impôt spécifique (restaurants, hôtels) ne sont pas redevables de l'impôt spécifique pour la période du 25 juin au 25 septembre 2020 ni pour la période durant laquelle ils ont cessé l'activité, en tout ou en partie, en raison de l'état d'urgence ;
4. La déclaration et le paiement de l'impôt spécifique pour le premier semestre 2020 seront effectués jusqu'au 25 octobre 2020 inclus ;
5. Les payeurs de l'impôt sur les bénéfices et ceux sur les revenus des micro-entreprises qui paient l'impôt dû pour le deuxième trimestre, jusqu'au 25 juillet 2020 et l'impôt dû pour le troisième trimestre jusqu'au 25 octobre 2020, bénéficient d'une décote de 10% calculée sur la taxe due trimestriellement.

(Source : argusaudit)

Facilités fiscales pour ceux qui donnent de la nourriture près de la date d'expiration : Le président Klaus Iohannis a promulgué une loi accordant des allègements fiscaux à ceux qui donnent de la nourriture près de l'expiration. Les aliments donnés seront exonérés de la TVA, selon la nouvelle loi promulguée.

La loi a pour objet de règlement le complément du paragraphe (8) de l'article 270 de la loi no. 227/2015 sur le Code fiscal, ainsi que la modification de la loi no. 217/2016 concernant la réduction des déchets alimentaires.

Ainsi, « les opérateurs économiques qui transfèrent des denrées alimentaires par donation, selon les dispositions de cette loi, bénéficient des facilités fiscales prévues à l'article 25 paragraphe (4) lettre c) points 4 à 6 et à l'article 270 paragraphe (8) lettre d) de la loi no. 227/2015 sur le Code Fiscal, avec modifications et compléments ultérieurs ». Le champ d'application de la TVA ne comprend pas la livraison « d'aliments destinés à la consommation humaine, avec une date-limite de consommation proche de l'expiration, si leur transfert est effectué conformément aux dispositions légales sur la réduction du gaspillage alimentaire », prévoit également la loi.

Le transfert de nourriture se fait sur la base d'un contrat conclu. Celle-ci est considérée comme faisant l'objet d'un don manuel, quelle qu'en soit la valeur. Les organisations bénéficiaires sont les opérateurs du secteur agroalimentaire qui exercent des activités sanitaires - vétérinaires et de sécurité des aliments, enregistrées / autorisées, qui sont responsables du respect de la législation dans le domaine de l'hygiène alimentaire après la réception des aliments de la part des opérateurs donateurs.

(Source : forbes.ro)

Bourse des affaires

Recherche de collaboration ou investissement

- 1) Société de famille à Bucarest, spécialisée dans la production de verrerie soufflée bouche de tubes en verre borosilicate, fondée 1992, Art de la table et décoration. Exportation d'une gamme diverse de produits dans nombreux pays : France, États Unis, Italie, Suisse
- 2) Réseau de pizzerias à Bucarest à vendre
- 3) Actif d'une ferme de Porcs à vendre
- 4) Atelier spécialisé dans le travail de l'inox (découpe, pliage et soudure) recherche des collaborations en France.
- 5) Usine de mécano soudure installée dans l'ouest de la Roumanie recherche des clients pour de la mécano soudures. Activités, ferroviaires, machines spéciales. 50 personnes, 1,5 millions d'euros.
- 6) Usine à Bucarest équipée de découpe laser, plieuse et soudure, recherches des collaborateurs en France pour de la mécano soudure de maximum 400 kgs acier, inox, aluminium.
- 7) Usine de menuiserie bois près de Bucarest spécialisée dans les portes fenêtres, fenêtres et portes. Équipée de séchoirs et divers commandes numériques. Recherche des clients

Pour toutes autres informations : office@eastrategies.ro

Vous avez des annonces à nous faire parvenir : office@eastrategies.ro

Partenaires

EUROLASER



Votre partenaire en Roumanie pour la Mécano Soudure, Créée en 2005, la société a commencé, l'an suivant, la construction de l'usine de Ciorogarla à 5 kms de Bucarest vers Pitesti.

De l'offre de prix à la livraison, EuroLaser met en œuvre tous ses moyens techniques et humains pour vous assurer un service de premier ordre. Grâce à un parc machine récent (2 lasers et 1 plieuse TRUMPF), fréquemment renouvelé, ainsi qu'à un important stock matière, nous vous assurons la meilleure compétitivité dans le respect de vos délais.

Disposant d'un bureau d'étude, Euro Laser met à votre disposition 3 postes de programmation (logiciel de marque RADAN) spécialisés dans la découpe et l'imbrication de pièces 2D. Nous pouvons réaliser, avec notre équipement DAO / FAO, vos programmes à partir de plans papier, de pièces types ou de fichiers informatiques sous format DXF, DWG, IGS

Pour prouver sa flexibilité et sa fiabilité, Euro Laser s'engage à répondre à chacune de vos demandes au plus vite afin de vous livrer dans les meilleurs délais et de fournir une qualité de service irréprochable.



Contact : Marc Pascal HUOT
Port: +40.755 04 88 55
Email: marc.huot@eurolaser.ro
www.eurolaser.ro

bluecerts

Together for a trusted future

BlueCerts a fait appel à Eastratégies pour se développer en Roumanie.

La plateforme BlueCerts a l'intention d'implanter un centre opérationnel en Roumanie pour conquérir de nouvelles parts de marché et se rapprocher de ses clients.

BlueCerts est l'un des principaux Tiers de Confiance Numérique en Europe qui a pour objectif de protéger les données et l'identité numérique dans le cloud. Avec des solutions PKI hautement évolutive permettant d'aider les organisations à effectuer des transactions dématérialisées en toute sécurité **exclusivement avec des technologies européennes indépendantes et certifiées de classe mondiale**, nous aidons les personnes et les entreprises à réussir leur avenir digital et protégeons les données selon les normes de sécurité les plus strictes pour un Web mieux sécurisé. **Nous garantissons que tout le stockage des informations liées à l'émission des certificats électroniques est situé en Europe** permettant ainsi de ne pas s'exposer à des administrations étrangères et notamment au « Patriot Act » et « Cloud Act » potentiellement extrêmement intrusifs.

Nous pensons que l'Europe a besoin de recouvrer sa souveraineté numérique et souhaitons ainsi contribuer à la sécurisation parfaite des transactions dématérialisées quel que soit la localisation géographique de nos clients.

Dans le cadre de la stratégie de son développement international, la plateforme européenne BlueCerts d'ouvrir une filiale à Bucarest et Bruxelles permettant ainsi d'une part de prospecter les marchés européens à partir de la capitale Roumaine et d'autre part de développer des projets de dématérialisation sur plusieurs pays européens avec la Commission Européenne dans le cadre d'actions coordonnées. Le développement d'un centre d'appel multilingue dédié aux domaines de la transformation digitale associé à la création d'une école de formation à destination du métier de commercial sédentaire spécialisé permettraient de déployer le modèle sur l'ensemble du pays à court terme à partir de l'expérience lancée en octobre prochain à Bucarest.

Les certificats électroniques permettent aujourd'hui d'accompagner la transformation digitale des organisations en toute sécurité et de réaliser ainsi, outre de meilleurs services auprès de ses clients (B2B / B2C) ou aussi vers les citoyens (G2C), des gains de productivité et des économies d'échelles sur le plan financier. Signer un contrat d'assurances en lignes ou un prêt auprès de sa banque, opérer une transaction financière, développer un travail collaboratif dans des domaines multiples, gérer les factures, les contrats de travail, les bulletins de salaires de manière dématérialisée, les contrats commerciaux, établir des expertises in situ et bien d'autres applications encore sont maintenant à la portée de toutes les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, à moindre coût à un niveau de sécurité inégalé. Le développement de la signature électronique et sa vulgarisation ainsi que la généralisation de l'authentification forte des serveurs d'applications dans le respect du protocole sécurisé « https » (certificat SSL) ouvrent maintenant des horizons encore insoupçonnés de gain de productivité et de capacités de transformation en toute confiance et sérénité, il y a quelques années.

Contact : Jean-Marie Giraudon, CEO BLUECERTS, contact@bluecerts.eu

Eastratégies, est une société d'accompagnement à l'international créée en Roumanie en 1992, en Bulgarie en 2000, Moldavie en 2008, France en 2016 et Serbie 2017.

Le plus ancien cabinet privé implanté en Roumanie, axé sur une démarche terrain, nous accompagnons les sociétés dans toutes les étapes de leurs démarches commerciales et industrielles, tant dans leurs projets de recherche de distributeur, de production, de recrutement, de sous-traitance, de sourcing (<http://www.sourcingenroumanie.com>), d'achat, d'implantation, de recherche financements européens tant dans des missions de Management de transition (<http://managementdetransition.ro>). 1200 missions en 30 ans.

Partenaire étranger de **Bretagne Commerce International**, de la Fédération **des Industries Mécaniques française** et de la **BNP PARIBAS FORTIS** pour le Trade, Délégué Roumanie **OSCI** et **Partenaire Bpifrance**



Marc Pascal HUOT
Fondateur de Eastrategies

17, rue C.A Rosetti
Secteur 2, Bucarest
Roumanie

Tél. Roumanie : +40747013650
Tél. France +33643513008
Email : office@eastrategies.ro
Site web : www.eastrategies.ro

bpifrance

